



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1270-58 ET 1275-269**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1270-58 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier les limites des affectations du sol *Industrie mixte (I-M)* et *Commerce artériel (C-A)* dans le Parc d'affaires des Artisans

QUE le règlement n° 1275-269 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones C3-732 et I2-743

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 5 mars 2018.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro 18-03-28-25 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 28 mars 2018 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le dixième (10^e) jour du mois d'avril deux mille dix-huit (2018) sous le numéro de certificat VD 2018-04.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce douzième (12^e) jour du mois d'avril deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca